

Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate

Que sera 2023 pour la RIVIÈRE BÉCANCOUR ?

Irlande, le 18 janvier 2023 – L'année 2022 fût décevante pour la rivière Bécancour (*Haute Bécancour*) particulièrement dans le plan d'action 2022-2025 du ministre Benoit Charette déposé en juin dernier.

Pourtant l'année 2022 fût très riche en rapports scientifiques venant compléter les recommandations du Bureau d'audiences publiques en environnement (BAPE) sur les résidus miniers amiantés (*juillet 2020*). Le premier rapport scientifique reçu en janvier intitulé « **Les impacts des activités minières d'amiante sur l'évolution du lac à la Truite d'Irlande** » par le doctorant Olivier Jacques et son professeur Reinhard Pienitz. (*Publiée le 13 janvier 2022 dans la Revue Canadienne des ressources hydriques*). En mai, le rapport final du projet (*débuté en juin 2017*), intitulé « **Études paléolimnologiques des lacs du bassin de la rivière Bécancour** », fût déposé (*la plus importante étude de ce genre en Amérique du Nord*). Ces rapports confirment plusieurs aspects de la contamination de la rivière Bécancour à des taux fort élevés et en particulier l'amiante. Certains extraits de leur conclusion :

- Les présentes études ont permis de mettre en évidence **plusieurs impacts des activités minières** et de leurs vestiges sur le lac à la Truite d'Irlande du réseau hydrographique de la rivière Bécancour.
- La perte du lac Noir a également facilité l'arrivée d'eaux usées et de nutriments en provenance de la ville de Thetford Mines au lac à la Truite, ce qui a entraîné son eutrophisation rapide ainsi que les mêmes problématiques d'eutrophisations qui se poursuivent en aval aux lacs William et Joseph.
- Leurs conclusions **mettent en évidence l'importance de réaménager un important bassin de rétention des sédiments** et des nutriments en amont du lac à la Truite, ce que constituait naturellement le lac Noir avant sa vidange. Plus encore, il importe d'attaquer les principaux problèmes à la source et de freiner rapidement l'érosion des résidus miniers vers la rivière Bécancour et la pollution associée aux rejets d'eaux usées. Au rythme des taux de sédimentation actuels, et considérant la faible profondeur du lac à la Truite, **la pérennité de ce milieu aquatique est fortement compromise**.
- **Des quantités importantes de fibres d'amiante** ont également été trouvées dans les eaux de l'étang Stater et du lac à la Truite. Ils ne prétendent pas que la présence de fibres d'amiante dans les sédiments du réseau de la rivière Bécancour représente nécessairement un danger important pour la santé humaine (et écosystémique). Cependant, ces résultats devraient être connus et portés à l'attention générale en attendant de plus en amples analyses. Ils ont aussi démontré que l'étang Stater et les lacs à la Truite, William et Joseph présentaient un état de détérioration plus important avant 1980–90 EC. Les taux de sédimentation sont désormais un peu plus faibles et la qualité de l'eau est meilleure, ce qui prouve que la condition des lacs n'est pas fixe et qu'elle peut s'améliorer.

Un autre rapport accablant de la présence de l'amiante dans la rivière fût également déposé en janvier 2022 par GROBEC intitulé « **Suivi de la qualité de l'eau du secteur minier de la Haute Bécancour 2021** ». Cette vaste campagne d'échantillonnage de la rivière Bécancour et du ruisseau Poirier s'est poursuivie de mai 2021 jusqu'à la fin octobre 2021, aux deux semaines. Ce projet a été possible grâce à une contribution du Programme de soutien régional aux enjeux de l'eau. L'objectif principal de ce suivi de la qualité de l'eau est de comparer la qualité de l'eau de la rivière Bécancour en amont et en aval des sites miniers d'amiante afin de déterminer si l'érosion hydrique de ces sites a un impact défavorable sur les écosystèmes aquatiques ainsi que sur la vie aquatique et humaine de la Haute-Bécancour.

L'APLTI a resté surpris que l'étang Stater et le lac à la Truite d'Irlande ne fasse pas partie de ce vaste échantillonnage. Ces étangs d'eau sont les plus impactés par ces résidus miniers amiantés (RMA). De plus,

ces étangs d'eau sont régulièrement fréquentés par la population pour des activités aquatiques. Compte tenu des coûts élevés (*près de 1000\$/échantillon*) associés à l'analyse de chaque échantillon d'amiante, faute de ressources et de temps, seuls deux échantillons ont pu être réalisés dans ces lacs à notre demande. Dans leur conclusion, GROBEC statue :

- Qu'il est donc possible que les activités minières sur le territoire de Thetford Mines aient un impact négatif sur la qualité de l'eau de la rivière Bécancour et ce, malgré les indications de la Directive 019 sur les activités minières du ministère de l'environnement. **La présente étude montre que l'amiante se retrouve en grandes quantités dans le bassin versant**, visiblement touché par les RMA. De plus, en vertu de la Loi sur le Développement durable, l'importante présence d'amiante dans la rivière Bécancour devrait être analysée selon les principes de précaution et de prévention.
- Compte tenu des effets carcinogènes sur l'humain de l'amiante dans l'air bien connus et documentés, **les fibres d'amiante emportées par la rivière Bécancour devraient être contenues à la source**. Des mesures de rétention des sédiments amiantés à la source sur les sites miniers dont elles émanent devraient être mises en place à court terme. **Cette recommandation va dans le sens des constats et recommandations de la commission d'enquête du BAPE sur l'amiante**. Celle-ci constate le peu de données et l'absence de suivis pour documenter l'effet des haldes de résidus miniers.

Permettez-nous de citer l'urgence de Mme Sandrine Desaulniers, directrice-adjointe du GROBEC, lors de l'émission de la Semaine Verte « **Restaurer l'impossible** » du 21 octobre 2021 : « *Là on est dans une situation d'urgence, même si ça fait 40 ans que c'est comme ça, 50 ans, 60 ans ... ça demeure criant comme situation, il faut utiliser d'autres visions, il faut qu'il y ait une volonté politique de dire ... OK ...on fast Track et il faut faire quelque chose pour contenir l'hémorragie.* »

Malgré toutes ces études scientifiques incluant le coût du BAPE sur « **L'état des lieux et la gestion de l'amiante et des résidus miniers amiantés** », après 23 mois de concertation, le comité interministériel composé de six ministères et deux organismes mandatés par le ministre de l'environnement afin d'élaborer un plan d'action suite aux recommandations du BAPE, ont jugé **que la rivière Bécancour n'était pas prioritaire** pour être inclus dans ce plan d'action 2022-2025 « *Amiante et résidus miniers amiantés au Québec : vers la transformation d'un passif en un actif durable* » déposé par le ministre en juin dernier. Difficile à croire qu'autant de professionnels en environnement ont pu ignorer toutes ces études scientifiques et recommandations **ou serait-ce un manque de volonté politique. N'oublions pas qu'en 1985**, le ministère de l'environnement publiait un rapport intitulé « **La Bécancour, une tâche urgente** ». Pourtant nous avons la solution, soit de réapproprier le lit de la rivière Bécancour à son ancien puits le lac Noir. Cette solution est appuyée par une étude faisabilité et recommandée par la science et notre organisme de bassin versant. Seul, la volonté politique est manquante !

Ce plan d'action 2022-2025 ayant pour objectif #1, de s'attaquer au passif lié à l'amiante, comment se fait-il que la rivière Bécancour ne soit pas considérée comme un passif minier ? La Mesure 4, mentionne entre autres: « *En ce qui concerne les eaux de surface, le gouvernement du Québec mettra en place, **durant trois années consécutives**, un premier bloc de suivi sur les deux bassins versants concernés, soit Bécancour et Nicolet Sud-Ouest. Cette approche permettra d'évaluer la situation sur le territoire, soit l'étendue spatiale et l'amplitude des problèmes rencontrés, selon la composante de l'écosystème et le paramètre évalué, car l'amiante n'est pas le seul contaminant qui pourrait causer des impacts sur l'écosystème. Des échantillonnages en amont et en aval des haldes permettront de voir l'effet de ces dernières sur les cours d'eau* ». Pourtant beaucoup d'échantillonnages récentes et d'évaluations scientifiques existent déjà.

Il est également mentionné « *que le gouvernement du Québec mettra en place **une table de concertation réunissant des représentants de citoyens, des entrepreneurs, des associations de travailleurs, des partenaires régionaux (associations, municipalités régionales de comté et municipalités)** et les*



représentants ministériels. Une place particulière sera réservée à des représentants de communautés autochtones touchées par les questions relatives à l'amiante. Les membres de cette table de concertation seront nommés par le gouvernement, à partir de recommandations soumises par les milieux directement concernés ». **Pourquoi notre association n'a pas été invitée à cette table?**

Si la rivière Bécancour ainsi que l'APLTI sont absents du plan d'action 2022-2025, ne serait-ce pas plutôt une décision politique? **Serions-nous face à des gouvernements qui ne cessent d'atermoyer depuis 1985?** Qui remet les choses à plus tard, afin de gagner du temps par des faux-fuyants ? Espérons qu'en 2023, la vision du gouvernement et de son ministre de l'environnement verront que la restauration du lac Noir serait quelque chose d'unique en son genre, **un évènement qui marquerait l'histoire** tout comme sa vidange l'a été dans les années cinquante par le gouvernement conservateur de Maurice Duplessis. Quel gouvernement osera relever le défi de restaurer le lac Noir et de passer à l'histoire ?

À noter également, le programme de mobilisation climatique annoncé récemment en Égypte dans le cadre de la 27e Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (13 novembre 2022) par le ministre Benoit Charette, **reconnait l'importance des initiatives citoyennes en matière de lutte contre les changements climatiques. Il est grand temps que l'État reconnaisse l'importance des initiatives citoyennes pour la protection de l'eau également.** Les comités de citoyens peuvent jouer un rôle clé dans la protection de l'eau au Québec. Ils alertent, dénoncent, veillent au grain et permettent de mettre en lumière des problèmes. « **De la parole à l'action, le chemin est long** ».

Selon un échange en novembre dernier avec le bureau de la députée Isabelle Lecours, « *le plan proposé par le gouvernement est une réponse au BAPE, mais certainement pas un point final à une situation qui s'est créée sur des décennies. Comme le plan l'indique, nous souhaitons créer des conditions pour effectuer une transformation qui se fera sur une longue période et nous devons acquérir des connaissances pour trouver des solutions efficaces aux conséquences de l'exploitation de l'amiante. Ces démarches prendront du temps, nous le savons tous, et nous devons travailler de manière collaborative pour y arriver* ». On peut presque conclure que la rivière Bécancour sera à nouveau absente dans les dossiers du gouvernement caquiste. Tout comme la mesure 7 : Un projet pilote de restauration d'un ancien site minier d'amiante sur un site privé, nous aurions pu amorcé : un projet de restauration du lac Noir.

Pour terminer, un peu d'histoire sur la rivière Bécancour, saviez-vous que? Selon Wikipédia, c'est vers 1600 que les Abénaquis se sont établis à l'embouchure de la rivière Bécancour qui nommèrent à cette époque Wôlinaktekw qui signifie « *rivière à la baie* ». La plupart des autochtones qui s'y établirent étaient venus de Namesokântsik (*lieu où il y a beaucoup de poissons*), connu maintenant sous le nom de Mégantic, et des Abénakis venant de la région de la rivière Kennebec qui circulait par le Lac Mégantic. Après plusieurs déplacements, ils s'installèrent définitivement à Wôlinak en 1735. Aujourd'hui, Wôlinak est une réserve amérindienne abénakise située en bordure de la rivière Bécancour dans la MRC de Bécancour.

-30-

Pour plus d'information

Réjean VÉZINA, président APLTI

president@aplti.com

418-428-9133